

Réf: Dossier N° : 47627

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « PROXIM 10 » en abrégé «PROX 10 »

Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE STAR 4, 08 BP 1060
ABIDJAN 08

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16 Mars 2018, et enregistrés au CEPICI le 27 Mars 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « PROXIM 10 » en abrégé «PROX 10 ».

Objet: Services: Import-Export, Location et vente de véhicule d'occasion, entretien de locaux et espaces verts, prestations diverses, le commerce général, Effets et conseils vestimentaires, Productions artistiques musicales et décorations, Événementiels, Prestation de service, Commerce général et agri-business, Vente de produits de beautés, d'objets d'arts, bijoux, appareils électroménagers, informatique, vente de matériel de construction et divers. Fournitures de :Agroalimentaire, mobiliers et matériels de bureau et de logements, Matériels médicaux, électroménagers, électriques, plomberie, de climatisation, de sécurité incendie, de vidéosurveillance, contrôle et de matériels informatiques.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et libérées partiellement de la moitié par l'associé unique.

**Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE STAR 4, 08 BP 1060
 ABIDJAN 08**

GERANT: Monsieur ASSUAN KOUADJA MARC MELON.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-08450 du 27/03/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°7938 du 27/03/2018

Pour Avis

Le CEPICI

